

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/009548**
n°de gestion : **2003B04205**
n°SIREN : **378 100 416 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/04/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PROSOL GESTION société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

rue Des Freres Lumieres ZAC du Chapotin 69970 Chaponnay -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil de surveillance (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

PROSOL GESTION

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.050.000 €

Siège social : Rue des Frères Lumière – ZAC du Chapotin

69970 CHAPONNAY

378 100 416 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 27 MARS 2007

L'an deux mille sept,
Le vingt sept mars,
A 10 heures 30,

Les membres du conseil de surveillance de la société **PROSOL GESTION** se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Répartition des jetons de présence,
- Rapport trimestriel d'activité,
- Autorisations de prises de participations,
- Autorisations de conventions réglementées,
- Validation des modalités de sortie de l'investisseur 3 I,
- Autorisation de souscrire un prêt de 14.675.000 € en vue de financer le remboursement des obligations convertibles souscrites par l'investisseur 3 I et la prime de non conversion transactionnelle, et d'accorder les garanties demandées par les banques,
- Pouvoirs à conférer au directoire,
- Constatation de la démission d'office d'un membre du conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Les membres du conseil de surveillance présents ont signé le registre de présence en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Denis DUMONT, en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

Le Président constate que la moitié au moins des membres du conseil de surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

REPARTITION DES JETONS DE PRESENCE

PREMIERE DECISION

=====

CONSTATATION DE LA DEMISSION D'OFFICE D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Président rappelle que Monsieur Jean-Louis BLANC, nommé en qualité de membre du conseil de surveillance aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2006, n'est pas à ce jour titulaire d'au moins une action de la société PROSOL GESTION.

Par conséquent, Monsieur Jean-Louis BLANC est réputé démissionnaire d'office de son mandat.

Le Président propose de ne pas procéder à son remplacement.

SEIZIEME DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil de surveillance, constate qu'il est mis fin ce jour au mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis BLANC et décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à son remplacement.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

DIX SEPTIEME DECISION

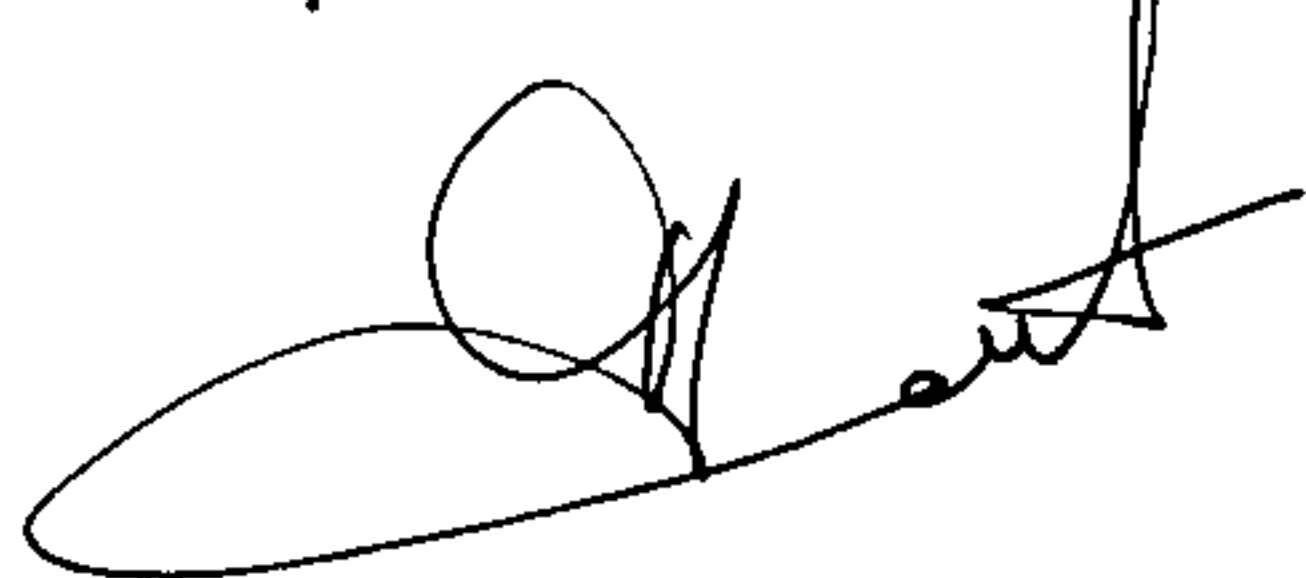
Le conseil de surveillance, à l'unanimité, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Par ailleurs, avis de l'autorisation et de la conclusion des présentes conventions sera donné aux commissaires aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Copie certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.